

**Rapport de la Commission de gestion  
sur les comptes et la gestion 2016**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers intercommunaux,

**PREAMBULE**

La Commission de gestion, nommée par le Conseil intercommunal lors de sa séance du 15 juin 2016 est composée de "

M. Michel Morand	Président	M. Lemaire
M. Jean-Louis Lenoir	Rapporteur	M. Signe
Mme. Marie-Françoise		Morges
M. Charles-Henri de Lulle		M. Signe
M. Cretegnier		M. Sardon
M. Jean-Michel		M. Sardon
M. Louis Bonat		M. Sardon

Les membres se sont réunis en assemblée de préparation en date du 11 janvier 2017 et la Commission s'est constituée formellement le 21 mars 2017 comme suit

M. Michel Morand est élu Président et M. Jean-Louis Lenoir Rapporteur

La Commission valide l'agenda proposé par le Comité de direction et établit son programme pour les prochaines séances

Le 11 mars 2017, le Rapport de gestion 2016 est remis aux membres de la Commission

La Commission s'est réunie 5 fois reprises "

- 7 Le 21/08 pour examiner le Rapport de gestion et se constituer
- 7 Le 05/09 pour traiter du Réseau et des : ; des spéciales
- 7 Le 27/09 pour traiter de l'exploitation de la : +P
- 7 Le 08/05 pour traiter de l'administration, des Comptes et de l'informatique
- 7 Le 10/05 pour rédiger son rapport et visiter la : +P de Lulle

Conformément à l'article ?? du règlement du Conseil intercommunal, les comptes et la gestion doivent faire l'objet de deux rapports différents. Par conséquent, le présent document est divisé en deux parties, chacune avec sa propre conclusion

## **RAPPORT SUR LA GESTION 2016**

La Commission se plaît à relever que lors de l'ensemble de ses séances, elle a été accompagnée avec compétence par les membres du Comité de direction et par le Directeur de l'IRM secondé du personnel de l'IRM concerné, selon les thèmes abordés.

### **RESEAU ET TACHES SPECIALES**

La séance du 5 avril 2017 a été consacrée aux questions liées au réseau et à ses spéciales.

#### **Réseau**

Les valeurs de consommation d'énergie des CR+L sont inférieures à celles budgétées, situation favorable due à la faible pluviométrie de l'année 2016.

Les problèmes de Pont de Baux, une des stations de relèvement la plus sollicitée du réseau, ont été à nouveau passés en revue et la Commission note les efforts produits par les communes du bassin versant attendant pour tenter de diminuer les volumes d'eau parasites à traiter par cette station.

### **EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION**

La séance du 27 avril 2017 a été consacrée aux questions liées à l'exploitation de la STEP.

#### **Production et vente d'énergie**

L'énergie produite par le couplage cascade a couvert le 109,9% de la consommation de l'IRM, record depuis l'installation du système, ceci malgré l'arrêt d'une semaine du système pour le remplacement sous garantie du moteur CC, couplage cascade.

#### **Travaux courants de la STEP**

La visite détaillée de Lull (organisée lors de la séance du 10/05/17) a permis à la Commission de se rendre compte de la diversité et de la complexité des systèmes gérés, ainsi que du haut niveau de compétence et de service du personnel.

#### **Micropolluants / polluants**

La Commission a déterminé que les valeurs de polluants et micropolluants mesurées dans les eaux de sortie correspondent au standard atteint dans les autres CR+P, sans variation notable des valeurs par composant.

### **ADMINISTRATION, COMPTES ET INFORMATIQUE**

La séance du 8 mai 2017 a été consacrée aux questions liées à l'administration, aux comptes et à l'informatique. Les comptes font l'objet et de la 2<sup>ème</sup> partie du présent rapport.

#### **Personnel**

La Commission a constaté une légère augmentation des frais de formation due aux nombreux nouveaux collaborateurs. Cette situation devrait se stabiliser pour 2017.

## INFORMATIQUE

Mise en place du système de gestion de l'année a été marquée par la mise en place du logiciel de gestion de salaire. Malgré quelques pertes de temps dues à la prise en main du nouveau système, celui-ci devrait permettre à terme un allègement des tâches de gestion de salaire, entre autre par la facilité du transfert des données.

## CONCLUSIONS

Conformément aux dispositions réglementaires, les flux et observations de la Commission font partie intégrante de ses conclusions.

En vue de la gestion sans reproche de l'IRM durant l'année 2017, la Commission n'émettra pas de flux particuliers.

En l'issue de ses travaux, la Commission se plaît à relever la bonne gestion de l'association, la compétence de son directeur et de son personnel qui, avec disponibilité, ont pu donner à la Commission toutes les informations demandées.

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers intercommunaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

dans sa séance du 27 juin 2017, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion pour l'année 2017,
- du rapport de la Commission de gestion,

## DECIDE

- 1# d'accepter ces rapports tels que présentés,
- 2# de donner décharge au Comité de direction pour l'ensemble de la gestion 2017,
- 3# de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

## RAPPORT SUR LES COMPTES 2016

Dans sa séance du 8 mai 2017, la Commission a examiné avec soin les comptes 2016 de l'association. M. Christian Maeder, Président du C/DR et M. Jérôme Chauvaud, responsable des finances pour le Comité de direction, ont fourni toutes les informations requises au sujet de ces derniers et ont répondu à nos questions.

### Résultats et réserves

L'exercice présente un montant de charges et de revenus de CHF 980'000.00, alors que le budget prévoyait CHF 920'100.--.

Les charges ont été inférieures aux revenus de CHF 81'825.00 et une partie de ce montant a donc pu être utilisée pour des amortissements complémentaires du crédit sur prêts Presse 5 ans et CC, -Remplacement MML 5 ans de CHF 159'519.00.

Le solde a été affecté à 5 différentes réserves, soit CHF 557'500.00 attribués au fonds pour investissements futurs (\$ -0.79(C)4  
u

## CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission de gestion propose à Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers intercommunaux, de bien vouloir adopter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

à sa séance du 27 juin 2017, après avoir pris connaissance :

- des comptes 2016,
- du rapport du Comité de direction sur les finances,
- du rapport de la Commission de gestion,

### DECIDE

- 1# d'accepter les comptes 2016, le compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2016 tels que présentés,
- 2# de donner décharge au Comité de direction de sa gestion financière pour l'année 2016,
- 3# de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat

Pour la Commission de gestion

Le Président

Le Rapporteur

Michel Morin

Jacques Lenoir

Morges, le 19 mai 2017